Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 9

Artikel: Les magasins de Genève
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-196769

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dans plusieurs lettres écrites, dès leur retour à Berne, les baillis exprimaient un souvenir reconnaissant de la bienveillance dont on avait usé à leur égard.

Prisonniers fidèles.

Depuis quelques semaines, les éditeurs de la *Nouvelle Gazette de Zurich* réimpriment chaque samedi, sous forme de *fac simile* et à la date correspondante, un numéro de la *Zürcher Zeitung* d'il y a cent ans, époque de l'invasion française en Suisse. On remarque, parmi ces éphémérides, le récit d'un bien ancien épisode. Le voici tel qu'il est raconté dans la *Zürcher Zeitung*, du 5 février 1798, sous la rubrique « *Berne* » :

Le fait suivant est une preuve singulière de fidélité et d'attachement à la patrie et à l'autorité.

Dix détenus de la maison de force de Berne avaient été envoyés, il y a deux ans, à Yverdon pour y être employés aux travaux publics. Le 28 janvier dernier, ils ont été remis en liberté sans autre forme de procès par la municipalité de cette ville; on les a pourvus de passeports et d'argent et on leur a expliqué qu'ils pouvaient aller où ils voudraient. Mais ces enfants du pays, en se voyant au milieu d'une population soulevée contre son souverain légitime, ont déclaré ne point vouloir d'une libération qui n'était point sanctionnée par la loi; ils ont pris la résolution d'aller se remettre entre les mains de l'autorité supérieure et, le 31 janvier, on les a tous vu arriver à Berne.

Les Conseils, aussitôt informés d'un fait aussi rare, ont décrété que les hommes qui venaient de donner une pareille preuve de leur attachement à la patrie, seraient immédiatement graciés, et qu'il leur serait délivré, en même temps qu'un secours pécuniaire, une attestation de leur fidèle et loyale conduite.

La Saint-Sylvestre, à Lausanne.

REVUE COMIQUE DE L'ANNÉE 1851.

Tous nos lecteurs, jeunes et vieux, ont entendu parler de la fête de St-Sylvestre, célébrée à Lausanne le 31 décembre 1851. Jusque-là, jamais Lausanne n'avait eu pareille fête; jamais elle n'avait attiré dans ses murs une telle affluence de curieux venus de toutes les parties du canton.

Les préparatifs de tout genre, chars de parade, attributs, transparents et ornements divers, étude des chants et des danses, exigèrent des comités et des exécutants un travail de plusieurs mois et d'innombrables répétitions.

Il s'agissait de donner, dans un immense cortège allégorique, une revue comique, spirituelle et brillante des principaux événements de l'année 1851, tels que les anciennes monnaies, qui venaient de disparaître, l'éclipse, le Tir fédéral de Genève, la Fête des Vignerons, le musellement des chiens, les pommes de terre et les raisins malades, les nouvelles monnaies, etc.

Un livret, donnant le programme de la fête et les chants des divers groupes, fut composé par un homme excessivement compétent, un littérateur distingué, M. Jules Mulhauser, l'auteur des *Joyeusetés*, du drame de *Philibert Berthelier*, du poème dramatique de *Sempach* et nombre d'autres publications d'un mérite incontestable.

M. Mulhauser, qui était alors professeur de français à l'école normale, au collège cantonal et à l'école moyenne, fut, à deux reprises, l'un des poètes de la Fête des Vignerons.

Ainsi que nos lecteurs pourront en juger, les nombreux morceaux du livret de la *Saint-Sylvestre* sont tous marqués du sceau de l'originalité; tous sont d'une facture souple, gaie et pétillants d'esprit.

« On voulait avant tout, disait M. Mulhauser, dans la préface du livret, une fête populaire; on voulait qu'elle pût facilement laisser des souvenirs à l'ouvrier au milieu de son travail, au flâneur dans ses promenades, au commis penché sur son pupitre, au campagnard regagnant son village, aux amis réunis, le dimanche, autour d'une joyeuse bouteille ».

Aussi plusieurs morceaux chantés par les divers corps sont-ils devenus des chansons populaires. Le but de l'auteur explique donc le choix des airs sur lesquels il a composé les couplets et les chœurs du programme. Il n'en est presque aucun qui ne soit connu des amateurs de la chansonnette, et facile à retenir. Tous ces chants, sans exception, ont été composés expressément pour la fête, l'auteur n'a voulu recourir à aucun emprunt, afin de conserver à son petit poème son originalité propre.

La fête si bien réussie, si grandiose dans son ensemble, a été mainte fois comparée, dans une certaine mesure, à la Fête des Vignerons; aussi a-t-elle laissé chez tous ceux qui y ont assisté un souvenir ineffaçable et dont un grand nombre, encore vivants, ne parlent qu'avec enthousiasme.

On avait d'ailleurs voulu en finir avec les grotesques mascarades de la veille de l'an, qui ont heureusement disparu dès lors. Voici en quoi elles consistaient :

Tout à coup, vers minuit, un lugubre cortège traversait les principales rues de la ville, portant un mannequin représentant *Sylvestre* ou l'année mourante. Les hommes, portant le mannequin, costumés et masqués, étaient suivis d'autres comparses aussi costumés, l'un en confesseur, sous un baldaquin, d'autres en médecin, apothicaire, marguiller, etc.

Cette procession faisait des stations dans chaque rue. Le mannequin était placé sur un drap tendu, soutenu par huit hommes, qui le lançaient en l'air de temps en temps, en chantant d'une voix grave des couplets bachiques, tels que celui-ci :

Il est mort!... non, mais il veille.
Il est mort!... non, car il dort.
Et pour le réveiller, chantons-lui sans cesse :
Mort ! mort ! t'en iras-tu sans boire ?
Mort ! t'en iras-tu sans boire ?

* * *

Voici maintenant les dispositions générales concernant l'exécution du programme, et publiées en tête de celui-ci :

Le soir de la St-Sylvestre, les divers corps qui feront partie du cortège se réuniront séparément et se dirigeront en ordre sur le Casino, à 8 heures et demie précises.

La cavalerie occupera les abords du Casino de manière à empêcher tout encombrement, la tête sur le haut de la route, et l'arrière-garde près de la place de St-François. Les chars et les chevaux seront gardés dans l'espace qui séparera les deux pelotons de cavaliers.

Le cortège s'organisera à tour de rôle dans la grande salle du Casino, sous les ordres des chefs de corps, et sous l'inspection du Grand-Maître et du Directeur des chants.

A mesure qu'une troupe sera inspectée, elle se rendra sur la route et s'échelonnera jusqu'au point le plus élevé.

Lorsque le cortège sera en ordre, tous les flambeaux s'allumeront. Le Grand-Maître se rendra à la place qu'il doit occuper dans la marche, et donnera le signal du départ qui sera répété militairement par le Commandant.

Devant le bâtiment de la Banque Cantonale, il y aura station pour la Troupe des Sorciers. Durant ce temps, le cortège s'arrêtera dans la rue de Bourg. Après le Ballet des Sorciers, la colonne débouchera sur la place de St-François, en tenant le milieu. A son arrivée, chacune des troupes exécutera son programme, puis s'avancera jusque devant l'hôtel Gibbon. De ce point, le cortège exécutera son retour pour descendre la rue St-François.

En arrivant sur la place du Pont, les troupes désignées exécuteront leur programme, de même que sur la Palud. De là le cortège prenant la Montée de St-Laurent (station sur la place), et tournant vers l'hôtel de France, gagnera la Riponne, au centre de laquelle un vaste cercle se trouvera préparé pour le contenir.

Le retour du cortège se fera par les rues et places suivantes : Madeleine, Palud, Pont, rue St-François, Bourg, et route du Casino.

Nous donnerons dans nos prochains numéros la nomenclature et l'ordre du cortège ainsi que les chants exécutés par chaque troupe.

L. M.

Les magasins de Genève.

Les lignes suivantes, extraites du *Journal de Genève*, de mai 1851, nous apprennent que c'est à partir de cette époque que les magasins de Genève subirent une transformation comportant un luxe qui ne fit qu'augmenter dès lors :

« Depuis quelque temps, le luxe des magasins fait chez nous de grands progrès, et nos fabricants de bijouterie, d'orfèvrerie et d'horlogerie ont commencé la lutte. Les maîtres ébénistes et les maîtres serruriers rivalisent à qui fera la devanture la plus légère, et à qui laissera le plus de place aux glaces qui reflètent, le soir, avec tant d'éclat, la lumière du gaz sur les merveilles de notre industrie.

» Quelques-uns de nos magasins pourraient lutter de goût et de luxe avec les plus somptueux de Paris. Les confections d'habits viennent de s'élancer aussi dans cette voie, et tous les soirs la foule s'amasse devant leurs expositions. »

Les premières dépêches télégraphiques en Suisse.

Nous lisons dans nos journaux d'août 1854, sous la rubrique *Berne :*

« Lundi dernier, 9 courant, la première dépêche télégraphique officielle est arrivée dans la ville fédérale. Elle venait du gouvernement de St-Gall.

» Le même jour, la nouvelle de la nomination du président du Tribunal fédéral était connue à Zurich avant même qu'elle eût eu le temps de se répandre dans la ville de Berne. »

A la date du 25 septembre, nous lisons dans les mêmes journaux, sous la rubrique *Lausanne :* « La première dépêche télégraphique entre Lausanne, Genève et St-Gall, a été échangée hier, 21 courant, à neuf heures du matin. »

On syndico bin remotsi.

L'hussié dè la coumouna dè B... avâi passâ l'arme à gautse, et coumeint' na coumouna ne pâo pas mé sè passâ dè gâpion què dè pourro, faillâi on lulu po lo reimplliaci.

S'agessâi don dè trovâ on gaillâ d'attaque, kâ, dein lè veladzo, n'est pas on petit afférè què d'être hussié.

Clliâo citoyens, qu'on lâo dit assebin lè sergents de coumouna, dussont senâ l'aube, midzo, la retraite et lo prèdzo, férè dâi veriâ pè la campagne po gadzi lè z'einfants que vont à la marauda et lè bovairons qu'âobliont dè férè lè virès; faut que s'aidiont à coulli et à esterminâ lè cancoirès quand l'est l'annaïe que prevôlont; dussont assebin remessi lo prèdzo et lo pailo dè la Municipalitâ; tabornâ pè lo veladzo lè misès et lè décrets, allumâ lè falots dè la coumouna et férè réduirè lè z'einfants que restont trâo tâ la nè pè lè tserrâirès, férè clliourè lè pintès à onj'hâurè et on moué d'autrè z'afférès.

Coumeint vo vâidès, lo meti dè sergent n'est pas on meti dè tserropè, kâ l'est assebin leu qu'ont ein tâtse d'eimpougni lè chenapans, lè rôdeu et autrè dzeins à frimoussès dè reincontro, po lè menâ à l'ombre et avouè clliâo z'estâfiés, ne faut pas badenâ et faut cauquon dè solido, kâ y en a bin que font lè renitants